



Les plans Climat territoriaux : un guide pour l'action

Aménagement, urbanisme, transports, bâtiments, déchets : d'après la MIES, **les collectivités** interviennent directement sur plus de **12 % des émissions** nationales de gaz à effet de serre.

Ainsi, les collectivités reconnaissent leur rôle fondamental dans la réduction des émissions. Le 4^{ème} sommet des leaders municipaux sur les changements climatiques organisé par l'ICLEI (association mondiale de collectivités) s'est tenu du 5 au 7 décembre 2005 à Montréal en parallèle de la conférence internationale sur les changements climatiques. A cette occasion, les représentants présents se sont engagés à réduire de 30% leurs émissions d'ici 2020 et à rendre compte de leurs progrès via un rapport annuel.

En France, le plan Climat 2004 invite les collectivités à mettre en place des **Plans Climat Territoriaux (PCT)** afin de structurer sur leur territoire une stratégie et un plan d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du réchauffement climatique. Plusieurs collectivités pionnières ont déjà mis en place de tels programmes d'actions, parfois à travers un contrat ATEnEE.

Pour inciter les décideurs locaux à agir et accompagner le démarrage ou la consolidation de leur démarche, un guide intitulé « **Un plan Climat à l'échelle de mon territoire** » vient d'être réalisé par l'ADEME et Energie-Cités en partenariat avec le MEDD, la MIES, l'ONERC et l'AMF. Ce document développe des réponses pragmatiques à des questions énergétiques et climatiques, des exemples d'actions, des témoignages d'expériences, une liste d'acteurs locaux à impliquer au projet. Des conseils méthodologiques pour aider les collectivités à passer d'actions ponctuelles, souvent sectorielles, à une approche plus ambitieuse : se doter d'une stratégie énergétique territoriale globale et intégrée sont aussi proposés.

La diffusion de ce guide (vendu 15 euros) est assurée par l'ADEME :

www.ademe.fr (rubrique publications)

Réf : 5792 novembre 2005 ISBN 978-2-86817-863-4 (NB : il a été envoyé à chaque territoire engagé dans un contrat ATEnEE)

AGENDA

- Colloque « **Eau et urbanisme** » organisé par le pays de Grand Lieu, Machecoul et Logne dans le cadre de son contrat ATEnEE le 17 février 2006 à Machecoul (44)
Pour plus de renseignements : 02 40 02 38 42
- Séminaire « **Le bruit de l'environnement : le maîtriser pour s'en protéger** » organisé par l'ADEME le 9 mars 2006 à Sophia-Antipolis
http://www.ademe.fr
- 5^e assises nationales de la HQE « **Savoir faire de la HQE - de l'idée à l'usage** » du 15 au 17/03/06 à Saint Malo
http://www.assohqe.org
- Journées techniques sur le thème de la gestion biologique des déchets organisées par l'ADEME du 22 au 24 mars 2006 à Paris
http://www.ademe.fr
- 11^e conférence annuelle d'Energie-Cités « **Mieux travailler avec les acteurs locaux** » organisée par Energie-Cités les 23 et 24 mars 2006 à Delft - Zoetermeer (NL)
www.energie-cites.org

Pour plus d'informations sur ATEnEE, vous pouvez contacter :

- ▶ Les délégations régionales de l'ADEME (coordonnées sur le site <http://www.ademe.fr>)
- ▶ Animation nationale du réseau ATEnEE :
Sophie Debergue
(Département Acteurs Publics, ADEME),
Tél. 04 93 95 79 37 - sophie.debergue@ademe.fr
Emmanuelle Albert (ETD),
Tél. 01 43 92 68 13 - e.albert@etd.asso.fr



Entreprises Territoriales et Développement



EDITO

Le contrat ATEnEE, par son ancrage territorial dans les pays, agglomérations et parcs naturels régionaux, se veut être un outil qui favorise la mise en œuvre coordonnée des programmes liés à l'environnement et à l'efficacité énergétique.

L'évaluation du dispositif montre aujourd'hui que l'inscription du contrat ATEnEE dans le cadre territorial et stratégique élargi des projets de territoire a un effet positif d'une part sur l'intégration des questions d'énergie dans les politiques locales et d'autre part sur leur articulation.

L'énergie, principale thématique abordée dans les contrats ATEnEE, est un domaine large et transversal qui recouvre plusieurs finalités, de nombreux domaines et donc des types d'actions très variées. Les contrats ATEnEE, chartes pour l'environnement, agendas 21 locaux, schémas de cohérence territoriale, projets de territoire sont autant de démarches qui l'abordent sous des prismes différents.

La participation à la 2^e rencontre nationale du réseau ATEnEE du 11 mai 2005, de nouveaux représentants de pays et agglomérations souhaitant s'engager dans un contrat ATEnEE est une preuve supplémentaire de l'intérêt que revêt cet outil pour la mise en œuvre des orientations stratégiques des territoires de projet en matière d'environnement, d'efficacité énergétique et de lutte contre l'effet de serre.

2006 sera l'occasion d'aller plus loin dans le sens d'une meilleure cohérence des politiques territoriales ayant un impact sur la protection de l'environnement. Bonne année à tous !

Delphine Vincent
Responsable de l'équipe recherche-développement, ETD

SOMMAIRE

- En savoir plus sur les projets p. 2
- Le réseau ATEnEE p. 3
- Actualités p. 4

Contrats ATEnEE - Projets retenus sur la période 2002 - 2005

«Actions territoriales pour l'environnement et l'efficacité énergétique»



En janvier 2006, **49 territoires** sont engagés dans des contrats ATEnEE :

- 14 agglomérations,
- 15 parcs naturels régionaux,
- 20 pays,

marquant ainsi la prise de conscience grandissante des problématiques environnementales et énergétiques. Rappelons que l'objectif de l'ADEME est toujours de contractualiser avec 75 territoires d'ici le 31 décembre 2006.

En région Provence - Alpes - Côte-d'Azur, un dispositif spécifique dénommé « plan local

énergie environnement » (PLEE) permet à l'ADEME et au conseil régional d'accompagner des territoires intercommunaux ou, dans des contextes particuliers, communaux dans leurs politiques environnementales. A quelques différences près (l'absence de jury ou d'appel à projets, la méthode de co-élaboration de projet par exemple), cette démarche est très proche de celle des contrats ATEnEE. L'ADEME a donc choisi d'intégrer les territoires de projet engagés dans un PLEE au réseau ATEnEE.

Des initiatives territoriales pour le développement durable



Situé au sud de l'agglomération nantaise, **le pays de Grand Lieu, Machecoul et Logne** subit une forte pression urbaine. Les élus du pays ont souhaité, en s'appuyant sur le contrat ATEnEE signé fin 2004, se doter d'outils pour aider les 17 communes à mieux maîtriser leurs extensions urbaines. Cette démarche appelée « **Demain, ma ville** » consiste à encourager l'émergence d'un projet communal d'urbanisme et à mettre à disposition des communes des outils favorisant la qualité des extensions urbaines. Une quarantaine de personnes, représentant les 3/4 des communes du pays, s'est mobilisée. Ainsi, trois groupes de travail composés d'élus, d'agents communaux, d'urbanistes, de représentants du CAUE 44 et de l'ADEME des Pays de La Loire se sont réunis deux à trois fois et ont proposé onze actions désormais retenues par les élus du pays.

Elles ont pour objectif :

- d'enrichir les réflexions et de développer les échanges : visites sur le terrain, colloques sur des thèmes liés à l'urbanisme et à l'environnement, formation et charte des nouveaux quartiers,
- de faciliter le recours aux conseils pour les communes : diagnostic du CAUE, recours à des sociologues, accompagnement des PLU ou des opérations d'aménagement notamment pour la partie environnementale.

Parallèlement, un Conseil en Energie Partagé s'est mis en place dans 6 communes du pays. Un conseiller est mis à leur disposition pour diminuer leurs factures énergétiques en optimisant leurs contrats et en réduisant leurs consommations.

Nicolas Thibault
n.thibault.pays-retz-machecoul-logne@wanadoo.fr



Depuis sa création en 2000, **la communauté d'agglomération du centre Martinique (CACEM)** a fait le choix de mettre le développement durable au cœur de ses projets. Consciente de l'effort à accomplir en matière d'énergie (d'ici 2010, 21 % de la production d'électricité de la France devrait être d'origine renouvelable), de l'épuisement des ressources d'hydrocarbures, des problèmes d'indépendance énergétique et de changement climatique, elle s'est engagée dans un contrat ATEnEE. Son but est de renforcer la prise en compte de l'environnement et d'intégrer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les programmes de la CACEM.

Le contrat ATEnEE s'intègre parfaitement au programme d'actions découlant du projet d'agglomération et vient renforcer la mise en cohérence des actions engagées dans les différents domaines de compétences de la CACEM : politique de la ville, environnement, transport, développement économique...

Les objectifs du contrat ATEnEE sont les suivants :

- promouvoir l'efficacité énergétique dans tous les secteurs économiques,
- développer l'utilisation des énergies renouvelables,
- promouvoir les ressources locales,
- lutter contre les pollutions atmosphériques.

Pour atteindre ces objectifs, **une étude de préfiguration** visant à définir un programme d'actions a été lancée en avril 2005 et un comité de pilotage va être créé pour suivre le projet.

Fabienne Bordeau
fabienne.bordeau@cacem-mq.com



C'est en octobre 2003, que **le Grand Nancy** s'est engagé dans un contrat ATEnEE baptisé PlanETE (**Plan d'Efficacité Territoriale de l'Energie du Grand Nancy**). Il se décline en cinq axes :

1. connaissance du territoire,
2. efficacité énergétique de l'action publique,
3. énergie et environnement dans la politique de transport,
4. évaluation et promotion des énergies renouvelables,
5. outils et méthodes favorables à l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Depuis, de nombreuses actions ont été menées telles que :

- la réalisation d'un tableau de bord énergie des services publics,
- un diagnostic énergétique sur plus de 60 bâtiments communautaires et communaux,
- la création d'un espace info-énergie, destiné à informer gratuitement le grand public sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables,

- la mise en place d'un poste de conseiller sur la mobilité au sein de l'espace info-énergie,
- l'évaluation du potentiel des énergies renouvelables sur le territoire communautaire,
- un plan de soutien financier aux équipements recourant au bois-énergie, solaire thermique et pompes à chaleur,
- la conception de fiches de promotion sur les énergies renouvelables,
- la mise en place d'un « pôle énergies renouvelables » lors de la foire internationale de Nancy,
- une étude sur la maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public, etc.

Le Grand Nancy se mobilise également pour sensibiliser, former et communiquer sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables au travers de la démarche Agenda 21 élaborée avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Ludovic Entemeyer
ludovic.entemeyer@grand-nancy.org

Le réseau ATEnEE, une dynamique confortée

En **2005**, deux « temps forts » et un ouvrage ont ponctué la vie du réseau ATEnEE :

- la 3^e session de formation-action organisée les 2 et 3 mars autour de la thématique : « L'approche environnementale dans la conduite de projets : de la planification à la communication »,
- la 2^e rencontre nationale du réseau qui a réuni le 11 mai dernier, à Paris, 115 personnes sur la question « Trois ans après le lancement du contrat ATEnEE quels retours d'expériences et quelles perspectives ? »,
- composé de deux parties : les caractéristiques et enseignements des contrats ATEnEE puis les fiches de présentation de chaque expérience, le 2^e recueil ATEnEE est accessible gratuitement en téléchargement :

http://www.projetdeterritoire.com/spip/atenee_terr_serv.php



En parallèle, le forum de discussion électronique permettant l'échange d'informations et d'expériences est toujours aussi actif. Il est ouvert depuis novembre 2003 aux personnes concernées par les contrats ATEnEE. A la date du 12/01/06, 110 personnes sont inscrites et 357 messages ont été échangés.

L'année **2006** sera organisée autour de différentes activités, notamment :

- l'élaboration d'un module « prise de poste » pour les nouveaux chargés de mission ATEnEE,
- l'organisation de 2 sessions de formation-action,
- la mise en place d'un groupe de travail sur l'évaluation des contrats ATEnEE,
- l'organisation d'une visite de terrain,
- la parution de 3 numéros de la lettre d'information ATEnEE (dont celui-ci).

Une évaluation d'étape de la démarche des contrats ATEnEE

Quatre objectifs ont motivé cette évaluation lancée par l'ADEME début 2005 :

- mesurer la cohérence des engagements pris au regard des principes initiaux,
- évaluer les moyens mis en œuvre et les effets induits,
- préciser la perception des partenaires institutionnels et locaux,
- dégager des recommandations d'améliorations opérationnelles.

Compte-tenu de la diversité des contrats ATEnEE et des territoires qui les portent, le prestataire, Ernst & Young, a conduit sa mission en deux temps :

- analyse globale des 37 contrats en cours début 2005,
- approfondissement auprès d'un panel de 12 contrats représentatifs (localisation, type de structure, date d'engagement...).

Une centaine de personnes - élus, directeurs, partenaires locaux et institutionnels... que nous remercions très vivement pour leur participation active - a été interrogée pour dresser des constats et propositions d'amélioration du dispositif comme de la mise en œuvre des contrats.

Dans l'attente du rapport final qui sera prochainement diffusé à l'ensemble des parties prenantes, voici quelques conclusions de ce travail d'analyse :

- parmi les constats, une **satisfaction globale** du dispositif : cadre propice à la mise en œuvre du développement durable dans les projets territoriaux, souplesse et adaptation au « terrain », soutien à l'animation, approche territoriale... ; cela ne doit pas « voiler » quelques points faibles : quasi

absence d'engagements de partenariats, moindre lisibilité des contours de l'offre par rapport aux autres démarches existantes...

- les **recommandations d'améliorations** concernent d'une part la conception du dispositif : clarifier et recentrer les enjeux du contrat ATEnEE, prendre davantage en compte la variété des territoires dans ses principes... et, d'autre part, la mise en œuvre des contrats ATEnEE : renforcer le rôle des partenaires, rechercher davantage l'ancrage de la démarche dans la durée, privilégier l'évaluation du projet...
 • par ailleurs, un renforcement de la dynamique de réseau est souhaité. Cela a bien été entendu... comme en témoigne le calendrier 2006 des activités du réseau !